

Contrats agri-environnementaux : les mesures 2024 en un clin d'œil

Avril 2024

Saisissez l'opportunité des MAEC

En souscrivant à une ou plusieurs mesures sur des parcelles éligibles, vous :

- > Valorisez les bonnes pratiques.
- > Améliorez la biodiversité
- > Participez à l'aménagement du territoire
- > Contribuez à la réduction d'utilisation des phytosanitaires et à une meilleure qualité de l'eau

Déposez votre demande d'aide avec votre dossier PAC avant le 15 mai 2024

Informations 2024

- Le cumul des mesures IAE1, IAE2, IAE3 avec toutes les MAEC surfaciques est possible, ainsi qu'avec les aides à l'agriculture biologique.
- Des plafonds d'aides seront appliqués en cas de tension sur les financements.

Dans la cadre de la nouvelle programmation PAC 2023-2027, l'Etat a établi un nouveau catalogue de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

L'Etat et les Agences de l'Eau ont redéfini des zones prioritaires en faveur de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion.

Sur ces zonages, des opérateurs sont en charge de construire et d'animer un projet agro-environnemental adapté à l'enjeu de leur territoire.

Pour le département de la Somme, 12 structures sont « opérateur » sur 15 zonages définis (Cf. carte page suivante).

Durée de l'engagement :

Il s'agit d'un contrat fixe à la parcelle ou à l'exploitation pour une durée de 5 ans.

La principale nouveauté de cette programmation est la présence de plus

de mesures « systèmes » (engagement sur 90% des surfaces éligibles de l'exploitation) avec des MAEC à enjeu eau, biodiversité, climat/bien-être animal. D'autres mesures à enjeux localisés à la parcelle ou d'entretien des éléments du paysage sont également disponibles.

Autre nouveauté : avant tout engagement, **un diagnostic agro-écologique obligatoire de l'exploitation**, pris en charge par l'état sera réalisé par l'opérateur ou par délégation à la Chambre d'agriculture. **Une formation en lien avec la MAEC** engagée est à prévoir dans les 2 premières années d'engagement.

Public concerné :

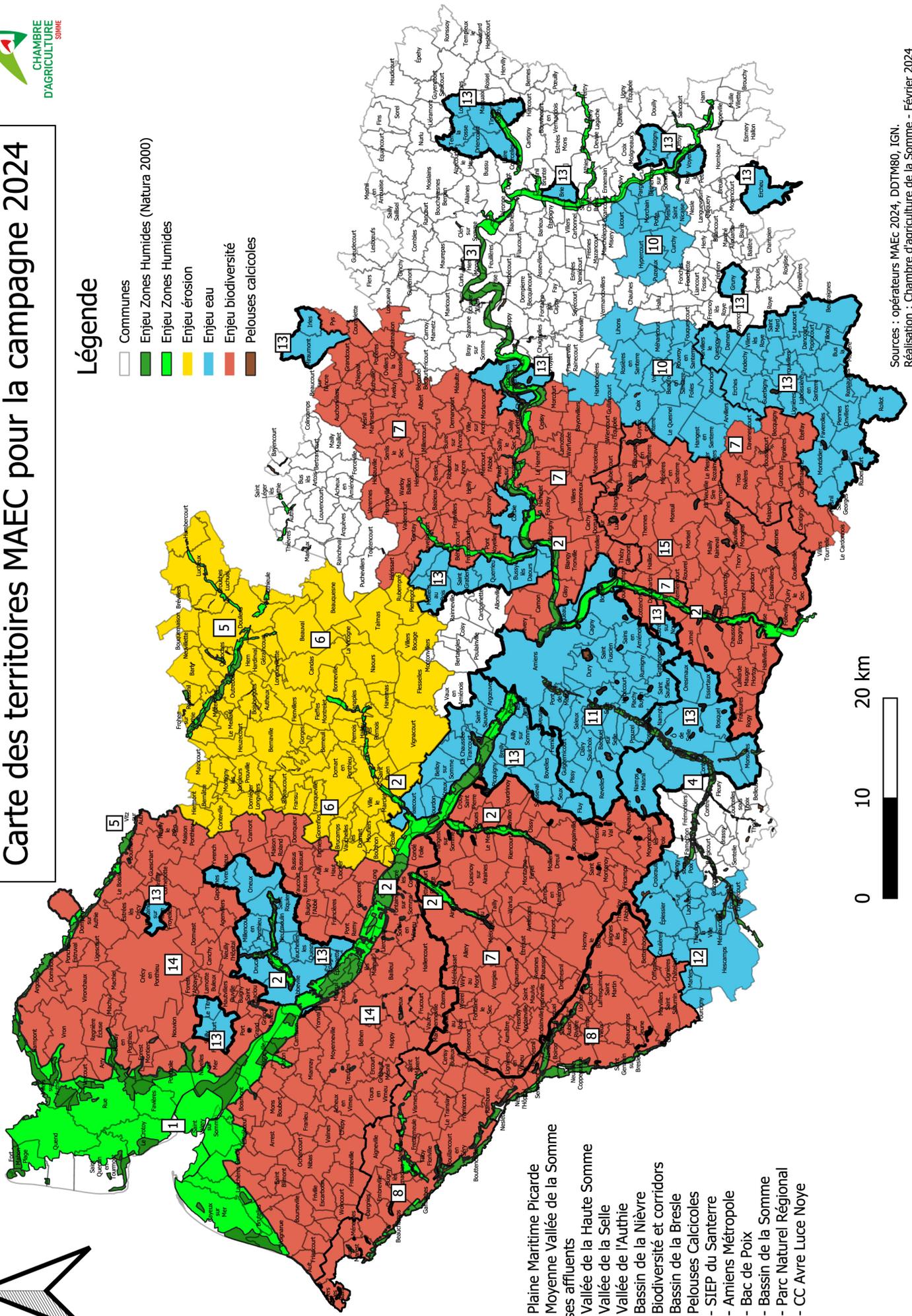
Tout exploitant agricole peut bénéficier de mesures agro-environnementales à condition d'avoir des parcelles situées dans les territoires agréés et sous réserve d'éligibilité (voir carte). ■



Carte des territoires MAEC pour la campagne 2024

Légende

- Communes
- Enjeu Zones Humides (Natura 2000)
- Enjeu Zones Humides
- Enjeu érosion
- Enjeu eau
- Enjeu biodiversité
- Pelouses calcicoles



- 1 - Plaine Maritime Picarde
- 2 - Moyenne Vallée de la Somme et ses affluents
- 3 - Vallée de la Haute Somme
- 4 - Vallée de la Selle
- 5 - Vallée de l'Authie
- 6 - Bassin de la Nièvre
- 7 - Bassin de la Bresle
- 8 - Pelouses Calicoles
- 9 - SIEP du Santerre
- 10 - Amiens Métropole
- 11 - Bac de Poix
- 12 - Bassin de la Somme
- 13 - Parc Naturel Régional
- 14 - CC Avre Luce Noye
- 15 - CC Avre Luce Noye

Mesures par enjeux et par territoire

Pour les mesures systèmes, les critères peuvent varier selon les territoires (valeurs IFT 2023)

code	Mesures « enjeu eau »	Type de mesure	Montant	SIEP du Santerre	Amiens Métropole	Bac du Liger	Bac de Poix	Bassin de la Somme
PHY2	MAEC Eau - Herbicides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen herbicides à 5 ans -> -25%	Système	143 à 253 €/Ha si CLPC	X	X		X	X
PHY3	MAEC Eau - Herbicides - Grandes Cultures 3 Baisse IFT moyen herbicides à 5 ans -> -100%	Système	281 à 391 €/Ha si CLPC	X	X		X	X
PHY5	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -30% et -30%	Système	201 ou 311 €/Ha si CLPC	X	X	X	X	X
PHY6	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 3 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -100% et -30%	Système	306 ou 416 €/Ha si CLPC	X	X	X	X	X
FER2	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation-Grandes Cultures 2 Baisse de pression azote minéral moyenne à 5 ans = 39 U	Système	136 ou 246 €/Ha si CLPC	X	X		X	
FER6	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation-Réduction des pesticides-Grandes Cultures Baisse de pression azote minéral à 45 U + baisse IFT de PHY5	Système	212 ou 322 €/Ha si CLPC	X				X
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU, Maïs ensilage : max 40% SFP	Système	121 €/Ha		X	X	X	X
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 Surfaces en herbe : min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min (30% en PMP)	Système	177 €/Ha		X	X	X	X
HBV3	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 3 Surfaces en herbe : min 40% SAU, Maïs ensilage : max 15% SFP, PPH: 10% min	Système	233 €/Ha		X	X	X	X
CIFF	MAEC biodiv - création de couvert d'intérêt floristique et faunistique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Localisée	652 €/Ha	X	X	X	X	X
CPRA	MAEC biodiv - création de prairies (obligation de déclarer en PPH à 5 ans)	Localisée	358€/Ha		X	X		
ESP1	Protection des espèces 1 (10% mise en défens + ferti)	Localisée	82 €/Ha	X				
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauche ou pâturage au 01/06 ou 10/06, voir territoire)	Localisée	145 €/Ha	X		X	X	X
ESP3	Protection des espèces 3 (Fauche ou pâturage au 10 ou 20/06, voir territoire)	Localisée	200 €/Ha	X		X	X	X
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauche ou pâturage au 20 ou 30/06, voir territoire)	Localisée	254 €/Ha	X		X		
IAE1	Ligneux entretien de haies, 1 fois sur 5 ans, manuellement	Localisée	0,8 €/ml	X	X	X	X	X
IAE2	Mares	Localisée	62 €/mare		X	X		
IAE3	Fossés Seulement sur PPH	Localisée	1,6 €/ml		X			

SFP : surface fourragère principale

CLPC : cultures légumières de plein champ

Pour les mesures systèmes, les critères peuvent varier selon les territoires (valeurs IFT 2023)

Code	Mesures à enjeu « érosion »	Type de mesure	Montant	Basin de la Nièvre
PHY1	MAEC Eau - Herbicides - Grandes Cultures 1 Baisse IFT moyen herbicides à 5 ans -> -20%	Système	122 à 232 €/Ha si CLPC	X
PHY4	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 1 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -20% et -20%	Système	137 ou 247 €/Ha si CLPC	X
PHY5	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -30% et -30%	Système	201 ou 311 €/Ha si CLPC	X
PHY6	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 3 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -100% et -30%	Système	306 ou 416 €/Ha si CLPC	X
COV1	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes Cultures 1 Baisse IFT moyen herbicides PHY1 et couverture 11 mois/12	Système	204 ou 314 €/Ha si CLPC	X
SDC1	MAEC Sol - Semis direct 1 à 5 ans, semis direct et couverture permante = 60%	Système	104 €/Ha	X
SDC2	MAEC Sol - Semis direct 2 à 5 ans, semis direct et couverture permante = 100%	Système	158 €/Ha	X
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU, Maïs ensilage : max 40% SFP	Système	121 €/Ha	X
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 : Surfaces en herbe min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min (30% en PMP)	Système	177 €/Ha	X
CPRA	MAEC biodiv - création de prairies (obligation de déclarer en PPH à 5 ans)	Localisée	358€/Ha	X
IAE1	Ligneux entretien de haies, 1 fois sur 5 ans, manuellement	Localisée	0,8 €/ml	X

Code	Mesures à enjeu Pelouse Calcicole	Montant	Type de
PRA1	MAEC biodiv Surfaces herbageres et pastorales Choisir des indicateurs sur les prairies (plantes indicatrices, prélèvement, non-	51 €/Ha	Localisée
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage paturer min 50% des prairies engagées	72 €/Ha	Localisée
CIF	MAEC biodiv - création de couvert d'intérêt floristique et faunistique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	652 €/Ha	Localisée
CPRA	MAEC biodiv - création de prairies (obligation de déclarer en PPH à 5 ans)	358€/Ha	Localisée
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauche ou pâturage au 10/06)	145 €/Ha	Localisée
ESP3	Protection des espèces 3 (Fauche ou pâturage au 20/06)	200 €/Ha	Localisée
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauche ou pâturage au 30/06)	254 €/Ha	Localisée
OUV1	Maintien de l'ouverture des milieux (0 azote + entretien mécanique ou pâturage)	153 €/ha	Localisée
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration par le pâturage (0 azote + entretien min à 50% par pâturage)	204 €/ha	Localisée
IAE1	Ligneux entretien de haies, 1 fois sur 5 ans, manuellement	0,8 €/ml	Localisée

Pour les mesures systèmes, les critères peuvent varier selon les territoires (valeurs IFT 2023)

Code	Mesures à enjeu « Biodiversité »	Type de mesure	Montant	Biodiversité et corridors	Bassin de la Bresle	Parc Naturel Régional	CC Avre Luce Noye
PHY4	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 1 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -20% et -20%	Système	137 ou 247 €/Ha si CLPC	X			X
PHY5	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -30% et -30%	Système	201 ou 311 €/Ha si CLPC		X	X	X
PHY6	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 3 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -100% et -30%	Système	306 ou 416 €/Ha si CLPC	X	X	X	X
SDC1	MAEC Sol - Semis direct 1 à 5 ans, semis direct et couverture permante = 60%	Système	104 €/Ha	X	X		X
SDC2	MAEC Sol - Semis direct 2 à 5 ans, semis direct et couverture permante = 100%	Système	158 €/Ha				X
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU (sauf PNR 30%), Maïs ensilage : max 40% SFP (sauf PNR 25%)	Système	121 €/Ha	X	X	X	X
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 Surfaces en herbe : min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min	Système	177 €/Ha	X	X	X	X
HBV3	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 3 Surface en herbe : min 40% SAU, Maïs ensilage : max 15% SFP, PPH: 10% min	Système	233€/Ha	X			X
PRA2	MAEC biodiv Systèmes herbagers et pastoraux Chargement UGB a respecter + 30 UN/an max + surfaces avec plantes indicatrices	Système	88 €/Ha	X			
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage paturer min 50% des prairies engagées	Localisée	72 €/Ha	X	X		
CIFF	MAEC biodiv - création de couvert d'intérêt floristique et faunistique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Localisée	652 €/Ha	X	X	X	X
CPRA	MAEC biodiv - création de prairies (obligation de déclarer en PPH à 5 ans)	Localisée	358 €/Ha		X	X	X
ESP1	Protection des espèces 1 (10% mise en défens + ferti)	Localisée	82 €/Ha	X			X
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauche ou pâturage au 01/06 ou 10/06, voir territoire)	Localisée	145 €/Ha	X	X	X	X
ESP3	Protection des espèces 3 (Fauche ou pâturage au 10 ou 20/06, voir territoire)	Localisée	200 €/Ha	X	X	X	X
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauche ou pâturage au 20 ou 30/06, voir territoire)	Localisée	254 €/Ha		X	X	
IAE1	Ligneux entretien de haies, 1 fois sur 5 ans, manuellement	Localisée	0,8 €/ml	X	X	X	X
IAE2	Mares	Localisée	62 €/mare	X	X	X	

SFP : surface fourragère principale

CLPC : cultures légumières de plein champ

La Chambre d'agriculture de la Somme vous accompagne dans vos démarches :

> Accueil MAE : Sandrine Evain au 03 22 93 51 20 (uniquement le matin)

> Hugo SMELTEN - h.smelten@somme.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens Cedex 3

LES OPERATEURS PAR TERRITOIRE :

Territoire	Contact	Coordonnées
SIEP du Santerre	Olivier BAILLEUL	o.bailleul@siep-du-santerre.fr
Bassin de la Somme	Mélanie LECLAIRE	m.leclaire@ameva.org
BAC de Poix	Mehdi LAMBERT	direction@cc2so.fr
BAC Amiens Métropole	Domitille SION	d.sion@amiens-metropole.com
BAC de Liger	Jean-Philippe BILLARD	billard@sma-bresle.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Nièvre	Hugo SMELTEN	h.smelten@somme.chambagri.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Biodiversité et corridors (80)	Hugo SMELTEN	h.smelten@somme.chambagri.fr
Parc Naturel Régional	Raphaëlle ULRYCH	r.ulrych@baiedesomme3vallees.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Vallée de l'Authie	Léo LEFEVRE	l.lefevre@ameva.org
Vallée de la Haute Somme, Vallée de la Selle	Anaïs MASSON	a.masson@ameva.org
Vallée de la Somme	Sophie GUEGAN	sguegan@somme.fr
Plaine Maritime Picarde	Maude ANGAUD	maudeangaud@baiedesomme.fr
Vallée de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard@sma-bresle.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Pelouses Calicoles	Mathieu FRANQUIN	m.franquin@cen.hautsdefrance.org

document réalisé par le service environnement de la Chambre d'agriculture de la Somme - mars 2024

